



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 2 septembre 2015 - N° 108/H030

Commission Entreprises et stratégies de marché

Programme statistique 2016

AVERTISSEMENT : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre mai et juillet 2015 au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande. Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

	<i>Page</i>
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS	
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	
Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles	3
Département Statistiques de court terme	7
Département Synthèses sectorielles	13
Insee - Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture	17
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS	
Direction générale des douanes et droits indirects	
Département des statistiques et études économiques	19
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE	
Commissariat général au développement durable (CGDD)	
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	
Sous-direction des statistiques sur les transports	22
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)	
Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)	28
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	
Service de la statistique et de la prospective	31

Pour information :

- le programme 2016 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Services publics et services aux publics :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

- le programme 2016 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Démographie et questions sociales :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques du logement

- le programme 2016 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Environnement et développement durable :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques de l'énergie

- le programme 2016 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Système financier et financement de l'économie :

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des activités fiduciaires et de place

Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

Le département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS) est en charge de la production des statistiques structurelles ainsi que de la gestion des référentiels liés au système productif, répertoires d'entreprises et nomenclatures d'activités et de produits.

Dans ce cadre, il réalise des enquêtes régulières auprès des entreprises qui répondent à des obligations européennes mais recoupent également des besoins nationaux : enquêtes structurelles annuelles (ESA), enquêtes thématiques régulières sur les filiales à l'étranger (Ofats), sur les créateurs d'entreprises (Sine), exploite des sources administratives (liasses fiscales, données d'emploi, liaisons financières...) pour élaborer des statistiques structurelles (informations sur les filiales en France de groupes étrangers (lfats), données fiscales et d'emploi pour l'élaboration des données structurelles d'entreprises...) et produit les statistiques conjoncturelles mensuelles et structurelles annuelles sur les créations d'entreprises. Il assure la gestion de tous les référentiels d'entreprises, répertoires Sirene, Sirius, LEI et LIFI et de nomenclatures et maintient une forte veille sur ces sujets, au niveau national mais aussi dans les instances européennes et internationales.

En 2016, les travaux du département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, d'échanges avec ses utilisateurs, acteurs publics, comptables nationaux et professionnels avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources du système productif mais également pour moderniser ses outils, ses concepts, afin de mieux répondre aux demandes.

Les statistiques structurelles sont produites à partir du dispositif Ésane (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises), qui combine des données issues de sources administratives et des données issues d'enquêtes. Ce dispositif a atteint une certaine stabilité, mais certains aspects restent encore perfectibles et surtout le dispositif évolue régulièrement pour mieux répondre aux demandes de ses nombreux utilisateurs.

Le répertoire statistique SIRUS est désormais opérationnel et devient progressivement le référentiel de référence de l'ensemble du système productif de la statistique publique. Alimenté en unités légales par SIRENE, il permet d'intégrer les unités statistiques « entreprise » et « groupe », de calculer la catégorie (PME, ETI et GE) à laquelle appartiennent les unités légales et les entreprises, de mutualiser un certain nombre d'informations utiles pour la réalisation des différentes opérations statistiques (en particulier des informations sur des présomptions de cessation, utiles pour le traitement des unités non répondantes), et de suivre la charge statistique pesant sur les entreprises.

La prise en compte de l'unité « entreprise », au sens de la LME, se fait de manière progressive ; son intégration dans le répertoire SIRUS a été mentionnée ci-dessus, et de premiers éléments sont fournis chaque année sur le site *insee.fr* sur la répartition de quelques variables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs salariés, nombre d'entreprises, etc.) selon les catégories d'entreprises. La notion d'« entreprise » utilisée actuellement est encore fruste puisqu'il s'agit, soit de l'unité légale lorsque cette dernière correspond à une entité indépendante, soit du groupe en son entier. Mais, en parallèle, le travail de profilage des grands groupes est engagé, et une quarantaine de groupes (parmi les plus importants) sont pris en compte au travers de leurs entreprises profilées pour les résultats Ésane. Des réflexions sur la consolidation automatique de certains groupes vont également être menées. Elles permettront en outre de répondre à un appel à subvention (Grant) d'Eurostat.

Par ailleurs, au delà de la coordination de l'ensemble de la statistique d'entreprises *via* les référentiels, le DRISS poursuivra des travaux d'infrastructure et de soutien visant à l'amélioration globale du dispositif de production de statistiques sur les entreprises. Il prolongera les investissements réalisés pour unifier la collecte par internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises (à l'heure

actuelle, différents dispositifs existent, et l'objectif est de les réunir à terme dans un portail de collecte unique et d'étendre à toutes les enquêtes auprès des entreprises la collecte *via internet*).

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pour mémoire, on rappelle que la troisième vague de l'enquête SINE2010, lancée fin 2015, sera collectée essentiellement au 1^{er} trimestre 2016 : cette nouvelle vague interroge, cinq ans après l'année de leur création, un échantillon de créateurs d'entreprises de 2010, dont une partie est constituée d'auto-entrepreneurs.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

Néant

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Néant

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016

Le processus Ésane est un des piliers du dispositif de statistiques d'entreprises. Bien que ce dispositif soit désormais stabilisé, un certain nombre de travaux d'études méthodologiques destinés à améliorer le processus de production (à la fois du point de vue des tâches des gestionnaires chargés du contrôle des données et du point de vue des statistiques produites) seront encore à l'ordre du jour en 2015, en particulier sur la production de statistiques en évolution.

Par ailleurs, après la prise en compte des plus grands groupes dans les statistiques d'entreprises, en particulier structurelles, l'Insee mène des travaux méthodologiques sur l'intégration des petits et moyens groupes dans ces statistiques. Ces travaux seront prolongés en 2015, et devraient déboucher sur des propositions opérationnelles en 2016.

Enfin, on peut noter que concernant l'identifiant international LEI pour les unités opérant sur les marchés financiers, la mise en place d'un volet complémentaire d'informations sur les liens de contrôle entre entités est à l'étude et pourrait être rendu opérationnel courant 2016.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Suite à la loi du 31 juillet 2014 concernant l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), des travaux juridiques sont en cours en 2015 pour permettre l'enregistrement dans le répertoire Sirene de l'appartenance ou non des entreprises au champ de l'ESS. Cet enregistrement et son affichage public devraient être opérationnels courant 2016.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

3.4 Aspects « européens »

Le département est concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris via son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, le règlement répertoire et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

Dans le cadre du règlement « Répertoires d'entreprises et unités statistiques », le règlement d'application sur l'échange d'informations entre Eurostat et les États-membres prévoit l'échange

d'informations avec l'objectif de mettre en place un répertoire européen des groupes (EGR : Eurogroup Register). Ce répertoire est initialement construit à partir des informations des bases de données privées (Dun and Bradstreet et Bureau Van Dijk) et se base désormais sur les données des répertoires statistiques des INS, les bases de données privées n'intervenant plus qu'en complément.

Concernant l'annexe démographie d'entreprises du règlement SBS, Eurostat rend progressivement obligatoires les nouveaux indicateurs, récemment introduits, sur la démographie des « gazelles » innovantes, des entreprises employeuses, et la démographie d'entreprises régionales.

Enfin, des inflexions importantes sont en train de se produire au niveau européen concernant les questions d'unités statistiques (prise en compte du concept d'entreprises). Après l'ESSnet sur le profilage que l'Insee a piloté pendant quatre ans, et la mise en place progressive de l'EGR, un nouvel ESSnet, dit ESBRS (European System of interoperable Business Registers) essaie de faire converger ces deux approches vers un système de répertoires statistiques prenant en compte ces nouvelles unités. L'Insee a la responsabilité d'un des « piliers » de cet ESSnet, et joue ainsi un rôle particulièrement actif dans ces évolutions.

4. Opérations répétitives

Concernant les travaux répétitifs, il faut mentionner l'enquête Ofats (sur les filiales étrangères des groupes français), la production de données lfats (sur les filiales en France des groupes étrangers), le dispositif Lifi (liaisons financières), la gestion du répertoire statistique Sirius et notamment la mise en œuvre de l'APE statistique et des travaux avec le DCN et la banque de France pour améliorer le codage du secteur institutionnel des unités légales et donc le calcul des champs des enquêtes, la gestion du serveur de restructurations Citrus, et la production d'informations sur la démographie d'entreprises.

Pour mémoire, on rappelle ici le rôle inter-administratif joué par Sirene (dont le Driss a la responsabilité), qui déborde largement du cadre de la statistique.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sectorielle annuelle (ESA)	2015A058EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes (Outward FATS)	2015A030EC	Insee-DSE	Annuelle

Opérations	Type	Objectif
Démographie des entreprises et des établissements : créations	Traitement statistique du répertoire des entreprises et des établissements (REE) et des déclarations au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales)	Etudier la dynamique des entreprises National et local.
ESANE	Utilisation conjointe des liasses fiscales, des DADS et des données d'enquêtes (ESA, EAP)	Produire les statistiques structurelles d'entreprises
lfats	Utilisation conjointe des données Esane, Lifi, Banque de France et Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche	Produire des statistiques sur les filiales en France des groupes étrangers
LIFI	Utilisation des données existant sur les liens financiers (Banque de France, DGFIP, répertoire européen des groupes)	Produire des contours de groupes (qui sont en particulier la base du profilage)
SIRUS	Répertoire statistique	Produire un répertoire utilisable par l'ensemble du système statistique d'entreprise

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif É sane a permis un allègement notable de la charge pesant sur les entreprises, puisque les informations disponibles dans les fichiers fiscaux (déclarations annuelles de bénéfices) et sociaux (déclarations annuelles de données sociales) ont cessé d'être demandées dans les enquêtes auprès des entreprises. Le DRISS expertise actuellement l'utilisation de sources administratives sur l'emploi non salarié et l'emploi intérimaire.

L'abandon de l'enquête Lifi (liaisons financières) en 2013 a également contribué à l'allègement de la charge.

La pérennité de ces deux dispositifs est un élément important de simplification pour les entreprises, mais deux pistes supplémentaires vont contribuer à ce mouvement :

1. le profilage doit conduire à un allègement de la charge, à partir du moment où l'interrogation est menée au niveau d'une unité profilée et non plus au niveau des unités légales la constituant ;
2. la dématérialisation de la collecte des informations est prolongée.

Par ailleurs, il faut noter que la généralisation du questionnement, au sein des enquêtes statistiques, sur le temps passé à répondre aux enquêtes a conduit à centraliser cette information dans le répertoire SIRUS. Ceci permet d'ores et déjà un suivi régulier et objectif de la charge statistique pesant sur les entreprises, et va de plus être pris en compte pour lisser cette charge grâce à des méthodes de coordination d'échantillons.

1. Exposé de synthèse

Le département des statistiques de court terme (DSCT) est responsable de l'élaboration et de la diffusion de la plupart des statistiques conjoncturelles d'entreprises : il a la responsabilité des enquêtes mensuelles de branches (EMB), de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (Opise) et de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa), répondant en cela aux attentes du règlement européen sur les statistiques de court terme.

Le département des statistiques de court terme a également la responsabilité de l'enquête annuelle de production (EAP), qui élabore des données de production industrielle en valeur et en quantités, permettant ainsi de disposer annuellement, à un niveau fin, d'informations très demandées et appréciées des professionnels, de répondre au règlement européen Prodcom et d'alimenter le dispositif d'élaboration de statistiques annuelles structurelles d'entreprises Ésane sur l'ensemble des activités industrielles non agro-alimentaires.

Mobilisant notamment ces sources et celles de différents partenaires (SSP, SOeS, etc.), le département des statistiques de court terme est en charge du calcul et de la diffusion des principaux indicateurs infra-annuels relatifs à la fois :

- à l'activité :
 - de l'industrie : indice de la production industrielle, indices de chiffre d'affaires dans l'industrie, indices de chiffre d'affaires dans l'industrie à l'exportation ;
 - des services et du commerce : indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail et les services personnels, indices de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services aux entreprises ;
 - de la construction : indice de la production dans la construction, indices de chiffre d'affaires dans la construction ;
- et aux prix et aux coûts de production :
 - de l'agriculture : indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), indices des prix de gros alimentaires (IPGA) ;
 - de l'industrie : indices de prix de production de l'industrie pour le marché français, indices de prix de production de l'industrie pour les marchés extérieurs, indices de prix de production de l'industrie (ensemble des marchés), indices de prix d'importation de produits industriels ;
 - des services : indices de prix de production des services vendus aux entreprises françaises, indices de prix de production des services vendus aux ménages en France, indices de prix des exportations de services, indices de prix de production des services (ensemble des marchés) ;
 - de la construction : un indice du coût de la construction (ICC, indice de prix non révisable), un indice des prix de production de la construction neuve à usage d'habitation (homologue révisable), les indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat (IPEA), les index BT, TP et divers (index non révisables) et des indices de coûts de production dans la construction (indices statistiques révisables) ;
 - et des loyers : indice de référence des loyers (IRL), indice des loyers commerciaux (ILC) et indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Les indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises sont pour leur part élaborés par le département répertoires infrastructures et statistiques structurelles (DRISS), ceux relatifs au tourisme par le département synthèses sectorielles (DSS), ceux relatifs à l'emploi par le département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA), et ceux sur les évolutions qualitatives conjoncturelles par le département de la conjoncture.

En 2016, et comme les années précédentes, les travaux du département des statistiques de court terme continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, d'échanges avec les différents partenaires avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources du système productif mais également pour moderniser ses outils, ses concepts, afin de mieux répondre aux demandes.

S'agissant des obligations européennes, le département des statistiques de court terme répondra aux attentes d'Eurostat, exprimées par les propositions d'évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), visant, en particulier, à convenir à horizon 2016-2018 d'une extension du champ du secteur tertiaire, avec notamment :

- l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services ». Les travaux méthodologiques sont désormais bien avancés. Ces nouveaux indices de production dans les services donneront lieu à une valorisation mensuelle dans la collection *Informations Rapides* et dans la BDM, très vraisemblablement au cours de l'année 2016 ;
- l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce », avec un investissement méthodologique en cours et qui se poursuivra encore en 2016 ;
- l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services à l'ensemble des sections H, I, J, L, M et N à quelques exceptions près, avec une extension à des indices de prix « tous marchés » et non plus seulement « vendus aux entreprises ». L'essentiel de ces travaux a été anticipé dès 2013 au moment du passage à la base 2010. Il reste encore quelques classes d'activité à couvrir ;
- et l'introduction d'un « indice de prix à la production dans la construction » en remplacement de l'actuel index BT01. Le département des statistiques de court terme publie désormais un indice des prix de production de la construction neuve à usage d'habitation, lequel est également transmis à Eurostat.

Le DSCT s'est engagé dans la rédaction d'Insee Focus qu'il développera encore en 2016 en lien avec le SSNE pour valoriser les produits de l'enquête Prodcum.

S'agissant de la modernisation des outils et des concepts, le département des statistiques de court terme poursuivra la rénovation avec mutualisation des indicateurs de court terme d'entreprises (Prémice), fédérant notamment trois projets de refonte des applications produisant les indices de prix à la production (projet terminé), les indices de chiffres d'affaires (projet en cours), et l'indice de la production industrielle (projet également en cours).

Le département verra notamment aboutir début 2016 le projet Harmonica (refonte de l'application TVA), qui permettra de produire les indices de chiffre d'affaires avec des innovations méthodologiques importantes, notamment la prise en compte de la démographie d'entreprises et l'exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA. Les données seront retropolées selon la nouvelle méthodologie jusqu'en 1999. Les supports d'information préciseront les changements méthodologiques et les principales différences avec les précédents indices de chiffre d'affaires. Ces indices de chiffre d'affaires seront valorisés dans la collecte *Informations Rapides*, selon une typologie sectorielle qui sera vraisemblablement quelque peu revue par rapport à l'actuelle collection (industrie et construction, commerce, services).

Le département des statistiques de court terme poursuivra en 2016 les investissements sur le projet Ocap (observation conjoncturelle de l'activité productive industrielle), qui permettra de produire les indices de production industrielle avec des innovations méthodologiques également importantes, notamment l'actualisation des produits et la mise à jour des pondérations à un rythme annuel sur un cycle de cinq ans (et non plus à un rythme quinquennal), dans le cadre d'indices chaînés.

Enfin, s'agissant du règlement européen sur la production industrielle (Prodcum), la mise à jour des nomenclatures de produits internationale (CPC), européenne (CPA) et française (CPF) sera prise en compte dans l'enquête Prodcum 2016. Ce changement de nomenclature CPA2015 impactera aussi le dispositif de l'enquête annuelle de production (EAP) et des enquêtes mensuelles de branches (EMB).

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dans le cadre de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (Opise), le département rebasera les indices de prix de production, d'exportation et d'importation, de l'industrie et des services, sur un cycle continu de l'ordre de cinq ans, à raison de 20 % des branches par an.

Conformément aux attentes d'Eurostat, exprimées dans le cadre des propositions d'évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), l'élargissement du champ couvert par les indices de prix de production dans les services (enquête Opise) sera poursuivi.

Le département initiera en 2016 les investissements méthodologiques pour revoir le questionnaire de l'enquête mensuelle d'activité dans les grandes surfaces alimentaires (Emagsa), pour mieux appréhender en termes de chiffres d'affaires :

- d'une part, les nouvelles formes de ventes hors grande distribution (les petits commerces, magasins en libre service et « supérettes », ...) et le hors magasin (la vente à distance – VAD –, la vente directe, chez le client ou en réunion, la vente sur les marchés ou en extérieur sur étalage provisoire, et enfin la vente par automates) ;
- d'autre part, les départements d'outre-mer.

En ce qui concerne les enquêtes mensuelles de branches, le tirage de l'échantillon sera réalisé pour la deuxième année consécutive par le DMS avec quelques adaptations à prévoir du tirage au vu des enseignements de la collecte 2015 et une éventuelle extension du champ des EMB à l'ensemble des entreprises et non plus seulement aux entreprises de plus de 20 salariés ou réalisant plus de 5 millions de chiffres d'affaires – si les tests réalisés en 2015 sur 6 produits sont concluants.

Le questionnaire de l'enquête annuelle de production sera simplifié pour ce qui concerne les variables d'emploi. Seules seront conservées les questions sur l'emploi d'intérimaires et le personnel non salarié.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

Le projet Harmonica de rénovation de l'application des indices de chiffre d'affaires prévoit une exploitation exhaustive des déclarations mensuelles de TVA prenant également en compte la démographie des entreprises. Ces travaux déboucheront début 2016 par la fourniture de nouvelles séries d'indices de chiffre d'affaires.

Dans la perspective de la demande de deux nouveaux indicateurs de production attendus par Eurostat dans le cadre de l'évolution du règlement européen sur les statistiques de court terme (« STS package »), le département publiera en 2016 un nouvel « indice de production (en volume) dans les services » et poursuivra ses investissements méthodologiques pour produire, vraisemblablement en 2017, un « indice de volume des ventes dans le commerce », tous deux calculés à partir des données en valeur issues de l'exploitation des déclarations mensuelles de TVA déflatées par les indices de prix les plus appropriés.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Une réflexion a été engagée sur une meilleure valorisation des données Prodcum, source d'information très détaillée sur les produits industriels, au delà des tableaux mis en ligne, en développant la collection *Insee Focus*.

Des *Insee Focus ad hoc* s'appuyant sur les enquêtes mensuelles de branches, l'enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires et l'enquête observation des prix de l'industrie et des services sont également étudiés.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016

L'année 2016 verra la poursuite de la réécriture de l'ensemble des applications qui permettent la production de ces indicateurs de court-terme. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'un des grands chantiers statistiques retenus pour le moyen terme 2009-2015 de l'Insee : le programme de rénovation avec mutualisation des indicateurs de court-terme d'entreprises (PRÉMICE).

Les recommandations des organisations internationales (ONU) pour l'indice de la production industrielle visent à accroître l'utilisation de données en valeurs de production déflatées. Une convergence des nomenclatures des enquêtes mensuelles de branche et des indices de prix de production sera recherchée de manière à déflater les valeurs de la production par des indices de prix appropriés, au niveau le plus fin possible.

Des travaux similaires sont également en cours pour élaborer les nouveaux « indices de production (en volume) dans les services » et de « volume des ventes dans le commerce », tous deux calculés à partir des données en valeur issues de l'exploitation des déclarations mensuelles de TVA déflatées.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1. Aspects « territoires »

L'enquête annuelle de production couvre les départements d'outre-mer (hors Mayotte). L'enquête mensuelle de branches couvre les départements d'outre-mer (hors Mayotte). L'enquête observation des prix de l'industrie et des services couvre théoriquement les départements d'outre-mer, mais en pratique, la technique de sondage par *cut-off* et la maîtrise du budget déplacements restreignent l'essentiel du champ à la France métropolitaine (hors Corse). Une extension spécifique de la collecte des indices de prix de production aux départements d'outre-mer peut être envisagée mais elle nécessitera une forte expertise locale et des échanges avec les entreprises.

Une extension de champ de l'enquête mensuelle d'activité auprès des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) aux DOM sera étudiée en 2016.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Les activités de la section E liées à l'environnement (captage/traitement et distribution d'eau, collecte et traitement des eaux usées, collecte/traitement et élimination des déchets) sont couvertes par le dispositif Opise. Il reste à couvrir la récupération des matériaux (38.3) et les services de dépollution (39.00), ce qui sera entrepris en 2015.

La possibilité pour le SOeS de prendre en compte les performances énergétiques des logements dans le questionnaire de l'enquête prix de revient des logements neufs demeure à étudier.

Dans la section E « Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution », l'indice de la production industrielle ne couvre actuellement que la division 36 « Captage/traitement et distribution d'eau ». À compter de 2018, il devrait couvrir également la division 37 « Collecte et traitement des eaux usées ».

3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant.

3.4. Aspects « européens »

Le programme de travail du DSCT repose en très grande partie sur des règlements européens. Dans le cadre de la refonte des règlements sur les statistiques d'entreprises, mais aussi dans le cadre du programme de travail de moyen terme d'Eurostat dont l'un des trois piliers est les entreprises, de

nombreuses réflexions très structurantes sont engagées. Le département investit ainsi beaucoup dans les groupes de travail européens pour suivre les réflexions et anticiper les changements.

Le département participe aux différentes réunions européennes (*Working Group*) relevant du règlement européen sur la production communautaire (règlement Prodcom) et le règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement STS), et assure à ce titre la fonction de coordination nationale vis-à-vis des différents services producteurs d'indicateurs de court terme (DSE, DSDS, SSM...). Il veille au respect des délais de diffusion des indices économiques conjoncturels.

Ainsi, l'enquête annuelle de production (EAP) est un élément du système d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane) pour la fourniture des branches et le classement sectoriel des entreprises. Ses résultats participent donc à l'élaboration des statistiques structurelles et du règlement SBS correspondant. S'agissant de l'objectif de connaissance fine des productions par produit, l'enquête annuelle de production relève du règlement européen Prodcom. L'enquête permet également de disposer de données annuelles indispensables pour asseoir les enquêtes conjoncturelles (bases de sondage, pondérations) qui fournissent des données pour l'indice de la production industrielle (IPI) et pour les indices de prix à la production (IPP) dans l'industrie. En ce sens elle est aussi utile à la production des agrégats demandés par le règlement STS.

Les indices de prix à la production dans l'industrie et les services sont couverts par le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (règlement européen STS). L'indice des prix de production de la construction neuve à usage d'habitation relève de l'évolution du règlement européen STS (« STS package requirements »), laquelle prévoit également l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services. Les indices de prix agricoles relèvent d'un « gentleman agreement » sur les statistiques agricoles. Les indices de prix des loyers relèvent de dispositions légales.

Les indices de production industrielle et de chiffre d'affaires relèvent du règlement européen sur les statistiques de court-terme (règlement européen STS). L'enquête Emagsa permet de répondre au règlement STS en fournissant une estimation à 30 jours de l'évolution du chiffre d'affaires du commerce de détail.

Comme précisé, Eurostat prévoit des évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), visant, en particulier, à définir, à horizon 2016-2018, une extension des indicateurs de production au champ du secteur tertiaire, avec notamment l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services » et l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce ».

Le département participe actuellement à trois *Task Forces* européennes relatives à la mise en place d'un nouvel indice de production dans les services, à la prise en compte de la CPA 2015 dans Prodcom et les travaux sur les services industriels, et à la sous-traitance et les unités statistiques dans Prodcom.

4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête annuelle de production (EAP)	2015A043EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés (industrie hors IAA) 6 OPA pour 11 enquêtes	2015M	Insee-DSE	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (Industrie hors IAA)	2015M	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa)	2015M002EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête observation des prix de l'industrie et des services (OPISE)	2015M049EC	Insee-DSE	Mensuelle dans l'industrie, trimestrielle dans les services

Opérations	Type	Objectif
Indices de chiffre d'affaires <i>Insee - DSE</i>	Exploitation des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Les indices de chiffre d'affaires (ICA) permettent de mesurer mensuellement l'évolution de l'activité dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce de détail, des services aux ménages, du commerce de gros et des divers services aux entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le département des statistiques de court terme contribue substantiellement à l'effort d'allègement de la charge statistique des entreprises.

Ces dernières années, le département des statistiques de court terme a mis en œuvre les allègements de charge suivants :

- en 2014 : mise en œuvre de la démarche de normalisation des enquêtes mensuelles de branches déléguées, pour définir des questionnaires normalisés, répondant aux seuls besoins de l'indice de la production industrielle ;
- en 2013 : arrêt du questionnement sur les commandes dans les enquêtes mensuelles de branches directes. L'occurrence de décembre 2012 a été la dernière de l'indice des commandes dans l'industrie, en application de la décision d'Eurostat de supprimer cette obligation en 2012. Les organismes professionnels agréés ont été invités à ne plus interroger les entreprises sur les commandes dans les enquêtes mensuelles de branche déléguées. Sur un autre plan, l'échantillon IPEA a été sensiblement réduit (passant de 5 000 entreprises à 1 000 entreprises environ) ;
- 2010-2011 : adoption de la méthodologie hédonique pour l'indice du coût de la construction simultanément à un allègement important des questionnaires de l'enquête sur le coût de la construction et du prix de revient des logements neufs ;
- 2010 : mise en place de la collecte par Internet de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires ;
- 2009 : dématérialisation totale de la collecte de l'enquête annuelle de production ;
- 2009 : première année de réalisation de l'enquête annuelle de production avec suppression de l'enquête annuelle d'entreprise et de l'enquête annuelle de branche ;
- 2008 : arrêt de l'enquête produits, charges et actifs.

Toutes les enquêtes du département des statistiques de court terme sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises *via internet*.

1. Exposé de synthèse

Le département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur, contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions sectorielles, conduit les enquêtes thématiques et des études et analyses sur l'ensemble des entreprises.

En 2016, et tout comme les années précédentes, les travaux du département continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, de la participation à l'élaboration des comptes nationaux et surtout d'une meilleure connaissance des conditions de production des entreprises *via* de nombreuses enquêtes thématiques (telles celles sur l'innovation, les technologies de l'information et de la communication, les consommations d'énergie, les dépenses pour protéger l'environnement...).

La connaissance des entreprises reste un enjeu fort dans un contexte de réflexion sur l'économie française, sa compétitivité, son positionnement européen et international.

Dans ce cadre, comme chaque année et en liaison avec les équipes en directions régionales, le DSS réalisera ses enquêtes régulières auprès des entreprises. Elles répondent à des obligations européennes et recoupent également des besoins nationaux : enquêtes sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), sur les dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol) et sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), enquêtes mensuelles sur les hébergements touristiques... Chaque mois ou trimestre, le DSS élaborera les données sur le tourisme en respectant le calendrier des dates de publications.

Du côté des enquêtes thématiques, 2016 sera l'année des premières exploitations de l'enquête points de ventes articulée avec le fichier Tascom (taxe sur les surfaces commerciales) et l'ESA (Enquête sectorielle annuelle) et des résultats des enquêtes collectées en 2015 : enquête innovation CIS 2014 à champ sectoriel large, avec un volet bénéfices environnementaux comme sur 2008 et l'enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution des petits établissements industriels (ECEI-PE).

Le DSS poursuivra l'amélioration du système d'information sur la thématique du développement durable du côté environnemental en réalisant la collecte d'une nouvelle enquête sur les entreprises et le développement durable dite aussi RSE après celle de 2011.

Le DSS continuera également son investissement sur une meilleure connaissance des TPE, via la description et l'analyse des situations individuelles pour dresser un constat clair des TPE, constat qui sera appuyé en 2016 par le renouvellement de l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication dans les très petites entreprises (TIC-TPE) et par l'exploitation de l'enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution des petits établissements industriels (ECEI-PE).

Comme chaque année, le DSS réalisera les travaux de synthèse et d'expertise nécessaires pour l'élaboration des comptes sectoriels, avec en particulier le passage des données microéconomiques d'entreprises (Esane) aux données macroéconomiques. Il présentera les comptes sectoriels aux dates prévues aux différentes Commissions des Comptes qu'il animera. Il participera à l'élaboration des comptes nationaux à un niveau sectoriel détaillé.

Il contribuera à de nombreuses publications de l'Insee : Insee Première, Insee Références, Insee Résultats, Insee Focus, Informations Rapides, documents de travail. Il assurera la mise à disposition des données issues de ses enquêtes et leurs premières valorisations. Il poursuivra le pilotage de l'Insee Références Entreprises en l'enrichissant de nouvelles approches et analyses ainsi que de dossiers.

L'édition 2016 de l'Insee Références consacré aux entreprises intégrera pour la deuxième fois les résultats en entreprises profilées des plus grands groupes.

Sur la mondialisation, après un exercice réalisé sur le champ de la pharmacie, les travaux dans le cadre d'un groupe de travail Insee-Douane-Banque de France se poursuivront, comme le seront la publication régulière sur les firmes multinationales (FMN) dans l'Insee références sur les entreprises, la mise en valeur des indicateurs FATS dans les publications, et la préparation d'une nouvelle enquête Chaines d'activité mondiales (CAM2016) avec une participation aux travaux européens.

Sur l'économie sociale et solidaire, le DSS bénéficiera des résultats de l'enquête associations pour améliorer le système d'information. Cette enquête devrait notamment aboutir à une meilleure connaissance des recettes et dépenses des associations, du bénévolat, des avantages en nature et ce faisant préciser l'estimation du poids de l'économie sociale. Par ailleurs, la nouvelle catégorie d'entreprise commerciale de l'économie sociale devrait entrer en application et faire l'objet d'un début de suivi statistique.

Enfin les processus de production des enquêtes continueront d'évoluer et de nouvelles applications de collecte et de gestion seront disponibles, notamment pour renforcer la fiabilité de certains résultats dans des délais raccourcis et poursuivre la dématérialisation. Des réflexions seront menées sur les possibilités de recours aux big data.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Collecte d'une **enquête renouvelée sur la prise en compte des objectifs de développement durable dans la stratégie et les pratiques des entreprises** (enquête « EnDD » dite aussi « enquête RSE »), sur l'année de constat 2015, dont le questionnaire et le champ (probablement les unités de 20 salariés et plus) sont en cours d'élaboration et seront redéfinis par rapport à ceux de l'enquête EnDD 2010 collectée en 2011.

Collecte d'une **enquête renouvelée sur les TIC dans les très petites entreprises (moins de 10 personnes)** sur l'année de constat 2016 (TIC-TPE 2016) après l'enquête TIC-TPE 2012 réalisée en 2012.

Préparation d'une **enquête renouvelée sur les chaînes d'activité mondiale** sur les années de constat 2014-2016 (à valider) qui sera collectée en 2017 (CAM 2016) après celle réalisée en 2012 sur 2009-2011.

Préparation avec Eurostat de la prochaine enquête européenne biennale CIS-innovation et des enquêtes déchets de l'industrie et le commerce en 2016 après celles portant sur 2012 qui seront collectées en 2017.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

Introduction dans le référentiel Sirène d'une variable pour mieux suivre l'économie sociale et solidaire (ESS), et spécifiquement les sociétés commerciales adoptant des statuts conformes aux critères.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Seront publiés les résultats des **enquêtes annuelles** réalisées en 2015 ou au début 2016 – sur les TIC dans les sociétés de plus de 10 personnes (TIC 2015), sur les investissements pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol 2014), sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI 2015).

S'ajouteront les **premiers résultats** des autres **enquêtes** thématiques réalisées en 2015 : enquête innovation CIS 2014 incluant le volet spécifique des bénéficiaires environnementaux, enquête sur les consommations d'énergie des petits établissements (ECEI-PE). Des premières exploitations seront menées sur l'enquête Points de ventes articulée avec le fichier Tascom et l'ESA.

Des exploitations de l'enquête totalement nouvelle, collectée fin 2014, sur **les associations** et la mise en ligne des résultats détaillés viendront compléter les premiers résultats produits fin 2015.

Parallèlement, après un investissement sur les sources mobilisables pour le suivi de l'Économie sociale et solidaire (ESS), un premier suivi statistique demandé par la loi sur **l'ESS** devrait être mis en place en coopération avec la BPI (Banque publique d'investissement) et la Banque de France.

L'ouvrage **Insee Références entreprises 2016** comportera sans doute 3 nouveaux dossiers dont le choix n'est pas encore arrêté à ce jour ainsi que les fiches thématiques et les fiches sectorielles.

Les travaux sur la **mondialisation**, initiés suite à la journée du Cnis moyen terme sur la compétitivité de mai 2013 et menés en coopération avec la Banque de France et la douane en mobilisant les différentes données individuelles sur le secteur de la pharmacie dans un premier temps, devraient être poursuivis sur d'autres activités pour permettre de mieux comprendre les échanges extérieurs des groupes (ou des entreprises) et leur positionnement avec leurs filiales.

Concernant les statistiques sur le **tourisme**, la diffusion sera améliorée, avec davantage d'études structurelles complétant le diagnostic conjoncturel (informations rapides trimestrielles et bilans de saison semestriels).

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

L'année de constat 2013 est la première année de prise en compte du profilage des grands groupes (cible 1) dans le système É sane. En 2016, se poursuivront les analyses d'impact de ce changement sur les données sectorielles, notamment dans les études sectorielles à des niveaux assez détaillés de la nomenclature.

Parallèlement, un investissement informatique sera réalisé pour fiabiliser et améliorer les conditions de travail sur les fichiers de la statistique d'entreprise servant aux comptes nationaux, qui demandera d'expertiser les propositions et tester les solutions retenues.

Côté **tourisme**, des travaux devraient être menés dans le cadre du projet tourisme 3 pour mieux articuler les enquêtes, notamment campings, avec les logiciels de gestion utilisés et favoriser la dématérialisation des informations échangées (renforcement de la collecte internet, relances internet...). Les réflexions sur le recours aux big data seront poursuivies.

Par ailleurs une participation active au groupe de réflexion européen sur la **mondialisation** et la place et le contenu des enquêtes GVC (« global value chain ») dans un dispositif statistique seront conduites.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

Pour mémoire, les enquêtes hébergements touristiques sont très fortement utilisées en diffusion locale. L'amélioration de leur fiabilité devrait impacter cette diffusion. L'échantillon de l'enquête EACEI 2015 (collecte fin 2016) sera augmenté de façon à produire des résultats régionaux plus précis.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le DSS poursuivra son investissement dans l'amélioration du système d'information sur le développement durable avec, au-delà des valorisations régulières des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) :

- la diffusion de résultats sur bénéfices environnementaux des innovations de l'enquête CIS 2014 ;
- la prise en compte des résultats de l'enquête ECEI-PE sur les consommations d'énergie et sur les investissements antipollution dans les établissements de moins de 20 salariés dans les estimations produites pour Eurostat sur l'ensemble des entreprises de l'industrie ;
- la collecte d'une enquête « Entreprises et développement durable » (dite aussi « RSE ») s'appuyant sur un questionnaire renouvelé tenant compte des avancées du débat social et législatif national et européen.

Enfin, tout l'investissement fait sur la prise en compte de la disparité des situations individuelles des entreprises contribue également fortement à cet objectif.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pour mémoire, les enquêtes thématiques sont beaucoup utilisées pour aider à l'évaluation de politiques publiques, notamment l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), l'enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol), l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS), l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). En particulier, un suivi statistique de l'ESS sera réalisé dans le cadre de la loi sur ce sujet.

3.4 Aspects « européens »

Les enquêtes sur l'innovation (CIS) et celles sur les technologies de l'information et de la communication sur les plus de 10 personnes employées (TIC) relèvent d'obligations découlant de règlements européens. Il en est de même des enquêtes tourisme, des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et Antipol (dans le cadre du règlement sur les statistiques de l'énergie et du règlement SBS).

Les travaux sur la mondialisation sont articulés avec les réflexions européennes sur ce sujet.

4. Opérations répétitives

Il n'y a pas de changement sur les enquêtes répétitives :

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur les "technologies de l'information et de la communication" (Tic) dans les entreprises de plus de 10 personnes employées	2015A015EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	2015A003EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol)	2015A87EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services	Encore non attribué	Insee-DSE	Annuelle (interruption en 2014)
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie	2015M007EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques	2015M008EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air	2015M009EC	Insee-DSE	Mensuelle

Coté autres opérations permanentes, le fichier administratif Tascom sera exploité pour suivre l'équipement commercial.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les projets envisagés sur les enquêtes tourisme visent d'une part à renforcer la collecte internet et la dématérialisation des informations, d'autre part à minimiser la charge en assurant une meilleure articulation avec les logiciels de gestion.

Par ailleurs dans les enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) on évite désormais de demander le chiffre d'affaires, en se contentant d'une estimation, malgré l'importance de cette variable pour apprécier l'ampleur des ventes électroniques.

1. Exposé de synthèse

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises sont un élément essentiel du dispositif français d'élaboration du diagnostic conjoncturel. Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique par le Cnis. Conçues pour apporter, à un coût raisonnable, des indications précoces et de qualité sur le passé récent, la situation présente et les perspectives à court terme des entreprises, elles bénéficient d'une très large diffusion. Leurs résultats, publiés dans les derniers jours précédant la fin du mois de leur collecte, sont très attendus et intensivement utilisés par des acteurs très divers.

Le dispositif des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises a fait ses preuves au cours de ses longues années d'existence en alliant une grande cohérence au cours du temps et un caractère très évolutif lui permettant de s'adapter aux mutations structurelles de l'économie (place croissante du tertiaire notamment). La contribution de plus de la moitié de ces enquêtes au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture et l'importance croissante de ce dernier renforcent encore les usages de ces enquêtes et les attentes dont elles font l'objet de la part de leurs utilisateurs, anciens et plus récents.

Les orientations de la division des enquêtes de conjoncture pour les années à venir visent à poursuivre l'intégration des enquêtes dans le dispositif européen et à améliorer la qualité du processus de production.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2016.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

Une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles est à l'étude pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Si l'étude est concluante, cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

La division des enquêtes de conjoncture s'investit régulièrement dans des travaux d'études dont les résultats sont publiés dans la note de conjoncture de l'Insee ou présentés dans le cadre de réunions internationales (CIRET [Centre International de Recherche sur les enquêtes de conjoncture], Commission Européenne). Le dossier « De nouvelles avancées dans l'utilisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee pour le diagnostic conjoncturel », paru dans la note de conjoncture de mars 2015, a été présenté lors du séminaire Fourgeaud d'avril 2015.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016

En 2016, l'enquête de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment sera enquête pilote dans le cadre de la rénovation du système de collecte par internet auprès des entreprises de l'Insee (projet Coltrane).

3. Aspects particuliers du programme 2016

Aspects « européens »

Le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture est le cadre dans lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il est piloté par la Commission Européenne (Direction Générale des affaires Économiques et Financières, DG-ECFIN), qui fixe des règles très complètes (contenu des questionnaires harmonisés, périodicité et champ des enquêtes, méthodes de traitement, périodes d'interrogation et dates de publication...) devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission. Ce dispositif ne relève pas d'un règlement communautaire. La participation de l'Insee au système européen des enquêtes de conjoncture a été reconduite pour la période 2015-2021.

En 2016, la division des enquêtes de conjoncture continuera de participer activement aux réflexions méthodologiques mises en place par la Commission européenne destinées à améliorer la qualité et la comparabilité transnationale des données produites.

4. Opérations répétitives

L'Insee réalise neuf enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et en coréalise une avec la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). Six d'entre elles contribuent au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (mention UE) :

- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie (UE) ;
- Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie (UE) ;
- Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie.
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière.
- Enquête mensuelle de conjoncture dans les services (UE) ;
- Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail (UE) ;
- Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises. Comme préconisé par le SSE (Système Statistique d'entreprises), la question sur le temps passé par l'entreprise à répondre au questionnaire a été ajoutée à toutes les enquêtes de conjoncture en 2014. Elle a confirmé que la réponse aux questionnaires de conjoncture excède rarement le quart d'heure.

En 2016, les travaux visant à réduire la charge de réponse seront poursuivis. Une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurées, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles est à l'étude pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Si l'étude est concluante, cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

1. Exposé de synthèse

Trois orientations demeureront prioritaires dans les travaux du SSM en 2016 :

- poursuivre de la rationalisation de la chaîne statistique, de la collecte aux publications, pour absorber la baisse tendancielle des effectifs du réseau (-10 personnes en 2014) et pour gagner en qualité ;
- améliorer la connaissance des opérateurs et enrichir les études ;
- poursuivre les travaux européens engagés en les rationalisant pour se donner les moyens d'un développement futur dans une direction qui dépendra de décisions à prendre par Eurostat au printemps 2016.

Dans ces conditions, les axes de travail seront les suivants :

Rationaliser la chaîne statistique et optimiser la qualité

La rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique se poursuivra en 2016. Après une longue période de mûrissement, le projet informatique VISTA de rationalisation des contrôles-redressements entrera fin 2015 dans une phase active de développement avec un objectif de mise en production en 2017. Grâce à une meilleure analyse, ce projet permettra d'améliorer la priorisation et la traçabilité des contrôles ; il doit également fournir des indicateurs de pilotage. Parallèlement, le projet SURVEX actuellement en mûrissement au DSEE, devrait entrer en phase active de développement en 2016 dans le but de rationaliser la surveillance de l'exhaustivité de la collecte.

Enfin, des actions seront menées en collaboration avec les sous-directions de la douane concernées pour faire disparaître les tâches de saisie ; les déclarations papiers résiduelles représentent moins de 0,5 % du commerce extérieur mais occupent encore quatre à cinq personnes au sein du réseau statistique. Elles sont concentrées sur des acteurs spécifiques : opérations déclarées dans les DOM, expressistes. S'agissant de déclarations douanières, le DSEE n'est pas chef de file des actions entreprises pour les dématérialiser mais le réseau statistique appuiera ces actions auprès des acteurs concernés.

Par ailleurs, en croisant les déclarations reçues avec d'autres sources administratives (déclarations de TVA en France et déclarations TVA des partenaires européens), le DSEE continuera à cibler les opérateurs susceptibles d'omettre de déclarer en DEB tout ou partie de leurs échanges de biens intra-UE. Comme cela a été fait depuis 2013, le réseau statistique poursuivra et si possible développera ses enquêtes auprès de ces opérateurs en vue d'expliquer ces écarts et d'améliorer la couverture de la source.

Développer la connaissance des opérateurs du commerce extérieur

Le référentiel des opérateurs sera complété en intégrant au fur et à mesure les informations nouvelles contenues dans le répertoire Sirius. Les bilans et les études sur les opérateurs du commerce extérieur rendront compte de cette nouvelle dimension. Enfin, la méthode d'estimation des données manquantes sera améliorée en mobilisant davantage les sources fiscales.

Enrichir les études

La publication d'études thématiques sera poursuivie. Une attention particulière sera portée à la problématique sur la mondialisation des échanges et aux interactions entre biens et services. Le suivi de la fréquentation des sites et de la satisfaction des utilisateurs sera aussi assuré.

Poursuivre les travaux européens engagés en les rationalisant

Depuis deux ans, et avec l'appui de l'Insee, le DSEE a nettement accru sa participation aux travaux européens en s'engageant très activement dans le programme SIMSTAT d'échange de données individuelles entre États-membres. L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les données collectées à l'expédition par nos partenaires européens peuvent se substituer à notre propre collecte à l'importation. Un système de gestion de bases de données dédié a été construit ; il communique de façon sécurisée avec le hub d'Eurostat *via* une passerelle, grâce à un composant de communication

fourni par Eurostat. Depuis avril 2015, des données d'entreprises sont régulièrement échangées avec 19 autres États-membres par l'intermédiaire du hub. Les potentialités de l'échange de données seront évaluées début 2016 sur la base de 6 mois d'échange.

Eurostat prévoit de décider en avril 2016 si l'échange de données a vocation à devenir obligatoire. Afin d'éclairer sa décision, Eurostat a lancé début 2015 le projet « Redesign » qui vise à évaluer les avantages et inconvénients du projet SIMSTAT en cours de test contre tous les projets alternatifs qui permettraient d'alléger la charge statistique. L'étude préalable a conduit à dégager deux projets :

- la disparition des statistiques d'importations intra Union européenne dans le système statistique européen (ce serait le flux unique envisagé par le pouvoir politique communautaire) ;
- un allègement des taux de collecte sur les flux d'importation et d'exportation intra-européenne, chaque pays reconfigurant son système de façon autonome en vue d'alléger sa collecte tout en respectant un standard de qualité.

Ces projets alternatifs doivent être évalués selon leurs différents aspects : baisse de la charge statistique potentielle, qualité des statistiques, robustesse du système, coût de mise en œuvre et coût de fonctionnement. Le SSM Douane participe également à ces travaux.

Dans tous les cas, Eurostat prévoit de maintenir le système informatique mis en place sans limitation de durée et la plupart des pays qui participent au test prévoient de poursuivre les échanges de données au delà des 6 mois prévus pour le test. Dans l'optique du maintien durable du système d'échanges, le DSEE visera à rationaliser les opérations d'échanges de données en collaboration avec la maîtrise d'œuvre de ses applications. Par ailleurs, dans l'attente de la décision d'Eurostat, il étudiera les données reçues de ses partenaires dans l'optique d'une utilisation en production et (ou) dans l'optique d'une compréhension des asymétries.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

La rénovation de la chaîne statistique sera poursuivie afin de mieux hiérarchiser les contrôles, de réduire les erreurs et d'en assurer une meilleure traçabilité. La collecte sera également renouvelée en vue d'assurer un meilleur suivi de l'exhaustivité. Enfin, les estimations des données manquantes (données sous les seuils déclaratifs) seront améliorées en mobilisant d'autres sources d'information, notamment fiscales.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Un groupe de travail tripartite Insee-Banque de France-Douane a été constitué en 2014, avec comme objectif la mise en commun de données pour mieux comprendre les problématiques liées à la mondialisation des échanges. Le travail s'est engagé autour d'un objectif partagé de valorisation/publication. Dans un premier temps, il s'est concentré sur le secteur de la pharmacie, pour acquérir une expertise méthodologique, susceptible d'être étendue par la suite à d'autres secteurs. Des premiers résultats ont été présentés en décembre 2014 aux responsables hiérarchiques des trois entités. Des résultats détaillés feront l'objet d'un colloque fin 2015. Des développements ultérieurs sont prévisibles début 2016.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016

Le référentiel des opérateurs a déjà été complété en y intégrant les informations nouvelles contenues dans le répertoire Sirius, notamment les catégories d'entreprises (TPE, PME, ETI, GE), ce qui a permis de publier des statistiques par catégories d'opérateurs. Selon l'état l'avancement des travaux de profilage à l'Insee, de nouvelles informations de SIRUS seront intégrées dans le référentiel des opérateurs. Les études sur les opérateurs du commerce extérieur pourront alors être approfondies pour tenir compte de la notion de branche opérationnelle de groupe.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

Les statistiques du commerce extérieur prendront en compte le nouveau découpage régional prévoyant le passage de 22 à 13 régions. Les brochures régionales seront adaptées en conséquence.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Comme les années précédentes, des études seront publiées sur des thématiques sectorielles (produits énergétiques, écoproduits) recoupant ces préoccupations.

3.3 Aspects « européens »

Le DGDDI participe depuis 2012 au projet SIMSTAT de restructuration des statistiques européennes sur les échanges intracommunautaires de biens. Ce projet vise à réduire la charge statistique pesant sur les opérateurs et à améliorer la cohérence des statistiques en construisant la statistique européenne sur la base d'une collecte unique à l'expédition. Chaque État-membre aurait ainsi la possibilité de calculer les importations en provenance de l'Union européenne à partir des données collectées à l'expédition par les États-membres partenaires. Dans le cadre d'un ESSnet1, la France a participé à une étude de faisabilité visant à retenir l'infrastructure informatique dédiée à l'échange de données individuelles entre États-membres et à spécifier les variables échangées. Avec le soutien de l'Insee, la DGDDI coordonne depuis novembre 2014 un ESSnet2 visant à échanger concrètement des données individuelles. Il doit s'achever fin 2015 avec la rédaction d'un rapport final destiné à apprécier la capacité du système à générer des statistiques d'importations.

4. Opérations répétitives

- Traitement statistique des déclarations en douane (DAU)
- Traitement statistique des déclarations d'échanges de biens (DEB)

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration d'échanges de biens (Deb) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne, la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel accompagné de fiches sectorielles et géographiques, ainsi que des résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 000 postes). Depuis l'automne 2008, ce dispositif est complété par une nouvelle série de publications, intitulée « Etudes et éclairages », qui propose un zoom sur des sujets d'actualité (la facture énergétique comparée à celle des autres pays européens, le commerce de gros un acteur de poids à l'international, etc.). Entre 8 et 10 numéros sont publiés chaque année.

Deux fois par an, la douane publie un bilan sur les opérateurs du commerce extérieur, par type de produits, par zones géographique et par catégories d'entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les grandes vagues de simplification sont désormais quasiment achevées (dématérialisation des procédures déclaratives, relèvements des seuils déclaratifs). À terme, la mise en place du flux unique pourrait constituer une piste supplémentaire de simplification. Eurostat étudie aussi, en collaboration avec les États-membres, d'autres pistes d'économies alternatives comme la baisse du taux de couverture des échanges et le recours à des sondages.

1. Exposé de synthèse

Contexte général

Le programme de travail du SOeS en matière de statistiques sur les transports est fortement déterminé par les règlements européens et les recommandations du rapport du Cnis de 2007 sur l'inventaire des besoins d'information dans les transports ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN).

Plus spécifiquement, début 2016, le SOeS devra fournir des informations sur le transport routier et ferroviaire pour alimenter la base de données commune UE-Suisse appelée « Cross Alpine Freight Transport » (CAFT) qui a pour objectif d'apporter des éléments aux questions de mobilité dans la région alpine des poids lourds et des trains de marchandises.

Par ailleurs, une mission de l'inspection générale du MEDDE sur le domaine des transports a été lancée courant 2014, avec pour objectif de faire un bilan des productions de données existant, de pointer les manques éventuels et de proposer des évolutions possibles des organisations. Les conclusions de cette mission attendues pour 2015 risquent d'orienter en 2016 le programme de la sous-direction des statistiques des transports.

Améliorer la connaissance des véhicules et des transports routiers

La refonte du répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) afin d'assurer la production de résultats sur les immatriculations, les parcs automobiles ainsi que l'utilisation des contrôles techniques pour estimer le parc effectif localisé ou parc roulant et le kilométrage parcouru annuellement se poursuivra en 2016. Ce nouveau système qui devrait être opérationnel fin 2016 intégrera les données de contrôle technique et permettra de calculer un parc roulant avec une estimation des kilométrages associés. Le répertoire est destiné à être le pilier du système statistique sur les véhicules routiers, leur usage et leurs externalités.

Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence les données sur le parc de véhicules, la circulation routière et la consommation de carburants. Afin de disposer de données de consommation unitaire de carburant des véhicules particuliers pour remplacer la source utilisée antérieurement qui ne donnait pas satisfaction, plusieurs pistes sont explorées : un test d'une enquête légère sur les véhicules particuliers a été mené en 2015. Son bilan permettra de décider si l'on s'oriente ou non vers la pérennisation de ce dispositif et sa présentation dans le cadre du Cnis pour recevoir le label d'intérêt général. Par ailleurs, il est aussi envisagé de demander l'introduction d'une nouvelle question sur la consommation unitaire des véhicules dans la prochaine édition de l'enquête « budget de familles ».

La réflexion engagée en 2015 pour mieux prendre en compte la croissance au sein du parc des véhicules à motorisation dite alternative (électrique, hybride, au gaz) sera poursuivie.

L'objectif de régionaliser le bilan de la circulation et d'y distinguer circulation locale et circulation longue distance semble difficile à atteindre à moyen terme. L'important dans ce domaine est de disposer de comptages répartis sur tout le territoire et tous les types de route. Ceci implique une centralisation des données de comptage en provenance des différents gestionnaires de route, État, conseils généraux, communes ou agglomérations, ainsi qu'une amélioration des comptages existants. Cet objectif ambitieux nécessite de trouver un pilote afin de coordonner ce projet au sein du ministère. En 2016, une veille sera assurée par le SOeS sur la mise en œuvre de dispositifs permettant cette centralisation.

Pour alimenter la base UE-Suisse Cross Alpine Freight Transport Survey (CAFT) à un rythme quinquennal depuis sa création en 1994, la France utilisait les résultats de l'enquête appelée « Transit » qui était réalisée par le SOeS tous les cinq ans par entretien auprès d'un échantillon de chauffeurs routiers de poids lourds franchissant les principaux passages alpins et pyrénéens. En 2014, l'enquête Transit n'a pas été réalisée pour répondre à la prochaine remontée de CAFT prévue fin 2015-début 2016. Des tests ont été menés à partir d'un dispositif multisource rapprochant les données fournies par les enquêtes « transports routiers de marchandises » réalisées par l'ensemble des pays de l'UE (appelées TRM-UE), avec une matrice d'affectation de trafic et de probabilités de passage aux points frontières. Ce nouveau système donne satisfaction. Fin 2015

ou début 2016, l'objectif sera de reconstituer avec la méthodologie définie courant 2015 les données CAFT sur les flux de transit aux six principaux points de passage dans les Alpes. La méthodologie permettra également d'avoir les flux de transit aux deux principaux points de passage dans les Pyrénées.

Mise en œuvre de la collecte d'informations sur le transport ferroviaire dans un nouveau cadre juridique

Conformément aux recommandations du rapport du Cnis de mars 2007 sur les besoins d'information transport, un cadre réglementaire a été adopté pour la collecte d'informations sur le transport ferroviaire : après l'[article 1 de la loi sur la régulation ferroviaire du 8 décembre 2009](#), un [décret](#) et un [arrêté](#) d'application ont été adoptés le 23 avril 2012 de manière à organiser l'accès des autorités publiques à l'information sur le transport ferroviaire.

Ce cadre juridique prévoit une collecte d'information très étendue par rapport à celle précédemment réalisée à partir de l'enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires : il comprend un volet mensuel contre trimestriel précédemment et un volet annuel, plus riche que l'information recueillie dans le cadre de l'enquête statistique qui a été abandonnée.

La mise en œuvre de ce décret reste à améliorer, les plus grandes entreprises ferroviaires ne parvenant pas à fournir l'information avec le détail demandé. Néanmoins, les progrès réalisés en 2014 sont suffisants pour disposer des informations nécessaires pour répondre à nos obligations européennes, y compris pour le volet quinquennal plus détaillé qui sera demandée en 2016 sur l'année 2015 (règlement n° 91/2003 du 16/12/2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer).

Ce dispositif devrait également permettre de répondre au volet ferroviaire des remontées Cross Alpine Freight Transport Survey (CAFT).

Meilleure connaissance de l'intermodalité

La multi-modalité est un axe majeur de la politique des transports. En matière d'information statistique, cela se traduit par une amélioration de la connaissance des opportunités offertes par les infrastructures d'une part, par celle de flux complets des chaînes de transport d'autre part.

Pour les marchandises, les travaux d'expertise sur le système de collecte d'informations portuaires menés en 2015 par la sous-direction permettent d'envisager une alimentation du Système d'information sur les transports de marchandises (SITRAM) avec les flux de transport maritime. Associés aux remontées plus riches obtenues pour le ferroviaire, ils réunissent les conditions nécessaires pour un suivi des flux-régionaux de conteneurs selon la méthodologie dite de l'approche allemande prônée par Eurostat.

Meilleure connaissance de la mobilité des personnes

Le travail de préparation des dispositifs futurs de connaissance de la mobilité des ménages se poursuivra en 2016 : rassemblement dans une base commune des enquêtes locales sur la mobilité, analyse des résultats du recensement de la population, intégration avec les résultats annuels sur la mobilité longue distance issus du panel de suivi de la demande touristique mené par la DGE.

Le SOeS s'est engagé dans les travaux préparatoires à la construction d'un nouveau dispositif d'enquêtes nationales sur les transports et les déplacements. Ce dispositif visera à offrir de manière plus fréquente une vision globale et cohérente de tous les modes et situations de transport de personnes, d'observer les comportements des habitants de toutes les tailles d'agglomérations et d'estimer des indicateurs de mobilité. Il répondra aux recommandations du workshop d'Eurostat sur les enquêtes nationales transports et déplacements. La prochaine enquête pourrait être réalisée à l'horizon de 2018/2019.

Connaissance des territoires

Ces dernières années, des demandes d'information de plus en plus localisée ont été adressées à la sous-direction des statistiques des transports. Cette dernière poursuivra et intensifiera les transmissions d'informations statistiques sur les transports et la logistique aux Dréals.

À la suite des travaux menés à partir de l'exploitation du recensement de la population dans le domaine des transports, le SOeS s'attache à constituer une base nationale de données relatives aux infrastructures de transports et en particulier des équipements ouverts aux ménages. Gares, aéroports, stations services alimentent désormais la Base permanente des équipements gérée par l'Insee ; les travaux ont été engagés avec le Cerema pour la mise en place d'une base sur les arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux qui complètera l'existant, un prototype est actuellement disponible.

Le SOeS a également entrepris une valorisation du répertoire des entrepôts et plateformes logistiques (EPF). Celle-ci a débuté en 2014 par une approche régionale et sera poursuivie en 2015/2016 par la détermination en collaboration, avec le CEREMA, de zones logistiques. Ces zones, suffisamment larges pour respecter les contraintes de secret statistique, mais pertinentes à une échelle géographique plus fine que le département permettront la diffusion d'indicateurs territoriaux sur la logistique.

Économie des transports

Après l'avis d'opportunité et le label accordés par le Cnis en 2012, le SOeS a débuté la collecte des données de prix du transport ferroviaire de marchandises auprès des principaux chargeurs sur la base du volontariat et en collaboration avec l'AUTF (association des utilisateurs de transport de fret). Un indice du prix du fret ferroviaire a été mis en place, ce qui permet ainsi la production d'un indice d'ensemble du transport de fret et de la logistique. La production de ces indices est partagée entre l'Insee qui a repris l'essentiel fin 2012 et le SOeS qui garde dans le domaine quelques travaux de collecte (transport ferroviaire de fret, messagerie fret express).

Dans le domaine du prix du transport de voyageurs, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ayant mis en place un indice concernant le transport aérien, la sous-direction des statistiques des transports a le projet d'élaborer un indice similaire dans le domaine du transport ferroviaire longue distance de voyageurs en ayant recours à l'interrogation des sites de réservation en ligne pour relever les prix d'un panier représentatif de liaisons ferroviaires (ce panier étant également à définir). En 2015, la méthodologie d'agrégation de ces prix à partir d'un échantillon de données collectées sur Internet sera mise au point.

Les travaux de rebasement de l'indice de production de services de transports (IPST) seront entrepris, en lien avec le nouvel indice de production calculé par l'Insee. L'indice du SOeS mesure depuis plusieurs années l'activité du secteur des transports en termes de quantité (passagers ou tonnes-kilomètres). L'Insee publiera prochainement un indice de production dans les services IPS (indice de volume obtenu en « déflatant » le chiffre d'affaires par les prix), en particulier pour le secteur des transports et ses niveaux infra. Si les deux concepts ne se recouvrent pas, leur interprétation pourra être source d'interrogation de la part des professionnels du secteur. Les deux séries seront donc comparées pour voir dans quelle mesure elles sont complémentaires et quels sont les enseignements à tirer en termes de refonte de l'IPST et/ou de communication auprès des professionnels.

Sécurisation de la production du Compte satellite des transports

Au fil des campagnes de comptes, l'information traitée pour établir la dépense nationale en transport et sa répartition par secteur institutionnel et allocation (route, fer, aérien, voie navigable, maritime et transports urbains) s'est alourdie : le spectre des données utilisées s'est élargi, la longueur des séries traitées a augmenté. La maintenance de l'outil actuel devient de plus en plus délicate. En outre, cet outil a été élaboré dans un temps court, en interne et avec des moyens limités : vecteur d'assemblage de données financières sur le transport, il n'avait pas initialement pour ambition d'être un véritable outil de construction comptable de synthèses.

En attendant une éventuelle refonte plus générale des outils d'élaboration des comptes satellites du SOeS (Transports, Energie, Logement), il est apparu nécessaire de revoir l'organisation de l'outil actuel du compte satellite des transports sous les deux angles suivants : d'une part, le rendre plus robuste à l'introduction de nouvelles séries, à la modification des méthodes et concepts comptables et, d'autre part le rendre plus facile à manier afin d'en améliorer l'accessibilité lors du chargement de données et des étapes de consultation et de vérification. Par ailleurs, cette opération permettra de faire évoluer le compte vers un outil de confection de comptes satellites du transport, avec des flux de dépenses clairement identifiés par secteur institutionnel et par opération, des possibilités d'arbitrage sur les sources et les montants intermédiaires de dépense, et des outils d'équilibrage.

Revoir et sécuriser la gestion de l'ensemble des séries gérées par la sous-direction des statistiques du transport utilisées pour des publications et pour répondre aux sollicitations internationales (ONU, OCDE, Eurostat, ...)

La sous-direction des statistiques des transports gère plus de 15 000 séries (en dehors de celles utilisées pour la construction du compte satellite du transport – environ 8 000), notamment au sein de plusieurs outils de travail, sous la forme de tableaux Excel aux formats divers. Les différentes séries proviennent de multiples producteurs (internes au SOeS ou externes). Il ne s'agit pas à proprement parler de séries mais de tableaux le plus souvent conçus pour être diffusés sur support papier. La fin de la diffusion papier ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur la gestion de ce stock d'information. Il apparaît nécessaire maintenant de

« professionnaliser » la gestion de cette information. Une expression des besoins sera rédigée pour la mise en place d'un véritable outil de gestion et de diffusion des séries « Transports ».

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

À court terme, la sous-direction des statistiques des transports du SOeS analysera la possibilité de réaliser une enquête concernant l'utilisation des véhicules particuliers. Il s'agit d'évaluer la consommation de carburants en remplacement du dispositif actuel non reconduit en 2015 et qui ne donnait pas pleinement satisfaction (voir la partie 1, exposé de synthèse), ainsi que le kilométrage des véhicules de moins de 4 ans, que l'on ne peut obtenir par l'exploitation des contrôles techniques. Des premiers tests sont actuellement conduits.

Nous prévoyons également de réaliser en 2016 une réédition des enquêtes sur l'activité des entrepôts et plateformes logistiques menées en 2010 et 2011. En complément du répertoire des entrepôts, elle permettra de disposer d'un panorama complet de cette activité qui constitue le cœur de la logistique, occupe de l'ordre de 500 000 salariés¹ et structure les opportunités de transfert modal.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

La généralisation de l'utilisation des données des contrôles techniques se concrétisera en 2016, afin de connaître un parc roulant de véhicules routiers. L'appariement des données des contrôles techniques avec le répertoire RSVERO permettra de répartir les kilomètres parcourus selon des niveaux géographiques fins (jusqu'à la commune) ou des critères techniques comme l'âge des véhicules, leur motorisation, leur norme euro. Les utilisations sont multiples, tant sur le plan statistique (meilleur calibrage des échantillons d'enquête sur l'utilisation des véhicules, amélioration de la précision de l'estimation de la circulation routière) que pour l'aide à la conduite des politiques environnementales (impacts environnementaux, qualité de l'air par exemple). Elle sera mise en place fin 2016 pour l'ensemble des véhicules dans le cadre de la mise à disposition du nouveau système de gestion du répertoire de véhicules.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

L'élaboration du rapport annuel de la commission des comptes des transports de la nation (CCTN) fait l'objet d'un travail important de rationalisation depuis 2014. Le plan de l'ouvrage a été revu et une nomenclature commune aux différentes fiches qui regroupe les transports en Marchandises / Voyageurs / Autres services de transports plutôt qu'en modes a été adoptée. Des fiches nouvelles ont également été ajoutées sur le transport actif (le vélo), les plateformes logistiques et entrepôts, les prix des transports de fret et de l'entreposage, les services rendus par les transports collectifs urbains. La commission avait demandé qu'un rapport permettant des analyses plus approfondies sur l'économie des transports en général soit réalisé, à un rythme pluriannuel à définir. L'année 2015 permet de définir le contenu de ce nouveau rapport – la cible –, mais aussi les différentes étapes pour y parvenir dans un contexte de moyens contraints. L'année 2016 sera l'occasion de mettre en œuvre, selon le calendrier retenu par la commission, les différentes études prévues dans ce programme d'études pluriannuel.

L'enquête « Chronotachygraphe » se déroule tout au long de l'année, avec une livraison trimestrielle des fichiers d'enquêtes. Cependant, elle n'est exploitée qu'annuellement, dans le cadre du bilan social du transport routier de marchandises. Il est prévu d'accroître l'exploitation de cette source originale, avec une nouvelle publication annuelle portant sur le premier volet de l'enquête ainsi qu'avec des publications trimestrielles relatives à la durée du temps de service des conducteurs routiers.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016

Le nouveau dispositif informatique lié à la gestion du répertoire des véhicules routiers pour améliorer ses performances techniques, sa qualité en termes de couverture et de variables, et, ainsi, permettre le calcul de

¹ Champ des PCS retenues : 487A (Responsables d'entrepôt, de magasinage), 487B (Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention), 652A (Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes), 653A (Magasiniers qualifiés), 676C (Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés) qui sont employés dans des établissements d'APEN et d'APET différents de 7820Z (Activités des agences de travail temporaire).

parcs roulants avec l'appariement avec les fichiers de contrôles techniques est actuellement en phase de réalisation. Il devrait être opérationnel fin 2016.

Le nouveau questionnaire Web remplacera le PDF interactif pour la collecte de TRM mi-2015. Ce mode de collecte sera promu auprès des entreprises afin d'alléger la charge de saisie.

Si les moyens le permettent, la réflexion pour la rénovation du dispositif de traitement de l'enquête TRM sera entreprise afin de revoir la constitution de l'échantillon et d'alléger la charge des entreprises.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

Un premier prototype d'une base nationale des arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux (non ferroviaires) a été réalisé en 2014. Les travaux seront poursuivis en 2016 pour étendre la couverture géographique. À terme, la base a vocation à compléter la liste des équipements de transports mis à disposition dans la BPE.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Cf § sur l'intermodalité-multimodalité (synthèse).

3.3 Aspects « européens »

Le SOeS utilisera de manière systématique les données individuelles anonymisées des enquêtes TRM européennes dans un dispositif d'imputation des itinéraires (réponse aux remontées CAFT).

4. Opérations répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques		SOeS	tous les 5 ans - à prévoir pour 2016
Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)	2015H048TR	SOeS	Infra annuelle
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture de "chronotachygraphes"	2015T706TR	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie	2015T712TR	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret	2015T713TR	SOeS	Trimestrielle

Autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectif
Répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) SOeS	Exploitations des données des cartes grises ainsi que les contrôles techniques des véhicules	Étudier la dynamique du parc automobile
Répertoire des entrepôts et plates-formes logistiques SOeS	Exploitation de fichiers multiples (Sirene, GIDIC, DADS, Sitadel, fichiers professionnels, ...)	Étudier l'organisation et l'activité logistique et le partage des différents modes de transport aux différents points de la chaîne logistique
Dispositif SitraM Système d'information sur les	La banque de données annuelles SitraM est alimentée par les sources suivantes :	Établir les flux de marchandises selon le

Opérations	Type	Objectif
transports de marchandises SOeS	- l'enquête sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM- France) - les enquêtes sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) d'autres pays de l'UE - le fichier voies navigables intérieures de « Voies Navigables de France », - le fichier des Douanes recensant les transports internationaux faisant l'objet du commerce extérieur de la France. - les données administratives de transport par Oléoduc - le fichier rail, de la SNCF pour les données antérieures à 2009	mode de transport, la nature des marchandises, l'origine et la destination, le volume et le conditionnement.
Collecte sur le transport par voies navigables VNF	Collecte à l'occasion des redevances liées à l'utilisation de l'infrastructure	Produire des données sur le trafic et répondre notamment au règlement européen
Collecte auprès des ports maritimes DGITM/PTF4	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 24/10/2012	Produire des données sur le trafic maritime de marchandises et de passagers et répondre notamment au règlement européen
Collecte sur la flotte de commerce française DGITM/PTF4	Collecte administrative, exploitation du registre international français (RIF) dans le cadre de la loi du 3 mai 2005.	Connaître le parc de la flotte de commerce immatriculée en France et ses caractéristiques
Collecte sur le transport aérien DGAC	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 1/07/2008	Produire des données sur le trafic aérien, et répondre notamment au règlement européen

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Après avoir été réalisée en 2010 et en 2011, l'enquête sur l'activité des entrepôts et plates-formes logistiques sera désormais renouvelée sur un rythme quinquennal. La prochaine enquête est à programmer en 2016 sur l'activité de l'année 2015.

La poursuite de l'exploitation des données de contrôle technique et la refonte de RSVERO devraient à terme permettre d'alléger le questionnement de certaines enquêtes sur l'utilisation des véhicules.

L'enquête « Transit » a été abandonnée et remplacée par une exploitation spécifique des enquêtes TRM européennes (voir exposé de synthèse).

Les efforts pour dématérialiser la collecte de TRM se poursuivront en 2016 sous les deux angles suivants :

- Le questionnaire Web mis en place mi-2015 sera le mode de collecte par défaut de l'enquête de l'enquête TRM (voir partie 2.4).
- Par ailleurs, les tests avec un éditeur de logiciels de gestion de flotte de véhicules seront intensifiés si les entreprises souhaitent la possibilité d'intégrer dans leur logiciel une fonction automatisant la réponse dématérialisée à l'enquête TRM.

De même, des efforts pour la dématérialisation de la collecte de l'enquête « Chronotachygraphe » seront entrepris en 2016. Il s'agira notamment de proposer aux entreprises enquêtées le dépôt des enregistrements numériques des Chronotachygraphes en lien avec les chauffeurs interrogés sur un serveur sécurisé plutôt qu'un envoi postal ou mail de ces mêmes informations.

1. Exposé de synthèse

Le bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA) fait partie de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. En 2012, cette direction a été rattachée au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Dans l'organigramme de la DPMA, le BSPA est directement rattaché à la directrice des pêches. L'effectif n'est plus que de 4 cadres A. En 2009, un poste d'attaché de l'INSEE est resté vacant et par la suite, n'a pas été rétabli malgré des demandes réitérées.

Avec des moyens aussi limités, le BSPA ne peut que privilégier la production statistique, la réponse aux demandes nationales et aux obligations européennes. Il ne peut développer les fonctions de valorisation et de diffusion qui incombent normalement à un SSM.

Fin 2004, l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) a rendu un avis de retrait du statut de service statistique ministériel au BSPA, en raison de sa petite taille et du fait qu'une part importante de son activité est considérée comme non statistique. Les suites de cet avis sont à l'étude, avec le projet de mise en place d'une convention avec le SOeS.

L'activité du BSPA est en grande partie organisée pour répondre à des règlements communautaires :

- le règlement sur le contrôle des pêches, qui impose notamment aux États-membres de transmettre à la Commission les données agrégées de captures, mensuellement pour les espèces sous quotas, trimestriellement pour les autres espèces ;
- les règlements statistiques, qui régissent les communications annuelles à Eurostat des statistiques de captures et de débarquements des produits de la pêche ainsi que de l'aquaculture ;
- le règlement dit DCF (data collection framework) qui a établi un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données pour répondre aux besoins de la politique commune de la pêche (PCP) et des avis scientifiques. Le BSPA a la responsabilité du volet économique de ce programme dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

De par sa position, le travail du BSPA est également étroitement imbriqué avec celui des autres unités de la DPMA. Ainsi le BSPA établit chaque mois les données nécessaires au suivi de la consommation des quotas de pêche qui sont directement utilisées par le bureau en charge de la gestion de la ressource, lequel prend sur ces bases des mesures de fermeture ou de limitation de quotas et gère les relations avec les organisations de producteurs. Le BSPA répond aussi à de nombreuses demandes de données provenant des autres unités de la direction, de la Commission, des organisations internationales ainsi que de demandeurs extérieurs comme les services déconcentrés des affaires maritimes.

Principales orientations pour 2016

- **Poursuite de l'amélioration de la qualité des données de production des pêches maritimes**

Le BSPA établit les statistiques de production des pêches maritimes à partir de l'exploitation de données administratives (déclarations obligatoires des pêcheurs et notes de ventes). Dans le cadre du système informatique d'exploitation des données mis en place depuis 2009, le BSPA a la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de l'application de croisement des données – documents déclaratifs, notes de ventes et données satellitaires sur la position des navires – qui vise à établir un ensemble de données redressées et cohérentes entre elles, susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins nationaux et communautaires. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Ifremer, qui a joué un rôle primordial dans la conception des algorithmes de rapprochement et de croisement des données. Cependant, l'organisation du système de collecte et de traitement des données est complexe et fait intervenir de nombreux intervenants qu'il est difficile de coordonner. Les difficultés rencontrées ou les erreurs commises aux différents stades de la chaîne de production ont des répercussions sur la qualité des données en sortie. L'introduction progressive à partir du second semestre 2015 d'une nouvelle version du système d'enregistrement et de transmission des données par les navires devrait permettre de réduire le nombre d'anomalies constatées et donc d'améliorer la qualité des statistiques produites.

L'amélioration de la qualité des données est un chantier important non seulement pour le BSPA, mais pour l'ensemble de la DPMA. À la suite d'un audit de la Commission Européenne, la direction a dû mettre en place un plan d'actions pour améliorer la gouvernance du système de collecte et de traitement des données, rationaliser son architecture informatique, automatiser les procédures de contrôle et de validation des données.

Dans ce cadre, le chef du BSPA co-pilote le projet VALID, auquel la France participe dans un cadre européen, et qui vise à mettre en place l'ensemble des opérations de vérification, de contrôle et de validation des données afin de satisfaire pleinement aux obligations du règlement sur le contrôle des pêches. La mise en œuvre de ce projet qui a débuté en 2014 va se poursuivre en 2016.

L'amélioration de la qualité des données constitue aussi un enjeu primordial au niveau national pour la conduite de la politique de la pêche, la gestion des quotas et les relations avec les organisations de producteurs. L'action du BSPA en 2016 et dans les années à venir continuera de s'inscrire dans ce contexte.

- **Statistiques de l'aquaculture**

L'enquête statistique annuelle sur la production aquacole se poursuivra pour répondre au règlement européen correspondant et aux besoins d'informations nationaux sur le secteur. Ses résultats permettent aussi d'établir la segmentation d'entreprises utilisée pour la collecte de données économiques mentionnée ci-dessous. Le BSPA a obtenu en 2014 le renouvellement du label d'intérêt général et de qualité statistique pour cette enquête qui reste obligatoire. Le questionnaire de l'enquête devrait subir peu de modifications mais la possibilité pour les entreprises de répondre en ligne va être introduite en 2015 et ce système de collecte devrait se développer en 2016 et les années suivantes.

- **Poursuite et extension du programme de collecte de données économiques (pêche et aquaculture)**

Dans le cadre du programme national établi pour répondre au règlement européen « DCF », le BSPA est responsable de la production des variables économiques sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. La collecte des données s'effectue avec le concours d'organismes partenaires de la DPMA, l'Iframer et l'Université de Nantes.

Le BSPA a obtenu en 2014 le renouvellement du label d'intérêt général et de qualité statistique pour la production de données économiques du secteur de la pêche pour une période de 5 ans. Cette opération se poursuivra en 2016 conformément à la méthodologie agréée par le comité du label et mise en place depuis 2013.

La collecte de données économiques en aquaculture, qui a débuté en 2011, se poursuivra en 2016. Des améliorations vont continuer à être apportées à cette opération afin de mieux couvrir le champ de collecte et de faire progresser la qualité des indicateurs économiques.

Dans les prochaines années, la collecte des données sera l'un des volets de la future PCP et devra s'inscrire dans un programme pluriannuel couvrant la période 2014-2020. Le nouvel instrument financier pour la collecte des données est le Fonds Européen pour les affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Dans l'attente de la mise en place de tous les instruments légaux et financiers, le programme national de collecte 2011-2013 a été reconduit pour la période 2014-2016. Le BSPA poursuivra ses efforts, en relation avec ses partenaires, pour répondre complètement aux obligations européennes, améliorer la qualité des données et développer les analyses des indicateurs, au niveau national et européen.

- **Développement de la diffusion**

La diffusion des statistiques de la pêche et de l'aquaculture était jusqu'à présent limitée, en raison des faibles moyens du BSPA et de l'absence d'un support de publication qui lui soit propre. Un accroissement de l'effort de diffusion est nécessaire. Il sera recherché dans le cadre du rapprochement prévu avec le SOeS : la convention envisagée prévoirait que le BSPA puisse diffuser des séries statistiques sur le site du SOeS et produire des publications qui s'insèreraient dans son dispositif.

2. Travaux nouveaux pour 2016

Il n'y a pas à proprement parler de travaux nouveaux prévus en 2016 mais plutôt des évolutions dans les travaux existants. La principale évolution est la refonte de la chaîne de traitement des documents déclaratifs (journaux de pêche, notes de ventes) qui est à la base de l'élaboration des statistiques de

production des pêches maritimes, dans le cadre du plan d'actions de la DPMA pour l'amélioration du système de collecte, de contrôle et de traitement des données. Cela comporte en particulier :

- la mise en œuvre du projet VALID pour mettre en place un système de vérification, de contrôle et de validation des données ;
- le développement d'une nouvelle version du logiciel « SACROIS » de croisement des données.

Le BSPA a la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de ces deux projets qui sont étroitement imbriqués.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

Comme prévu en 2014, le BSPA reçoit des demandes, aux niveaux national et européen, de désagrégation des données économiques sur la pêche produites dans le cadre du programme « DCF ». La collecte et la production des indicateurs sont demandés par segment de flotte et « supra-région » (Atlantique-Manche-Mer du Nord / Méditerranée / autres régions). Il n'est pas envisagé de collecter des données à un niveau de résolution plus fin, mais le BSPA devra répondre à des demandes de production d'indicateurs à des niveaux plus fins, du point de vue de l'activité ou de la zone géographique. Le BSPA s'assurera de la pertinence méthodologique de ces traitements, compte tenu de la taille et de la représentativité des échantillons, et continuera de participer aux travaux conduits sur ce thème dans les groupes de travail européens.

3.2 Aspects «européens »

Le BSPA continuera de participer aux groupes de travail européens organisés sous l'égide de la Commission pour préciser et harmoniser les méthodes de production des indicateurs économiques sur la pêche et l'aquaculture : PGECON (Planning Group on Economic Issues) qui se réunit une fois par an, réunions organisées par le Centre Commun de Recherche pour élaborer les Rapports Économiques Annuels publiés par la Commission (pêche et aquaculture), groupes de travail thématiques destinés à préciser les méthodes d'élaboration de certains indicateurs.

Le BSPA continuera également de participer aux groupes d'experts pilotés par la DG MARE de la Commission Européenne sur les sujets qui le concernent, dans le cadre des réunions consacrées au contrôle et aux échanges de données électroniques.

4. Opérations répétitives

L'exploitation des journaux de pêche et des notes de ventes constitue une opération unique sous la responsabilité du BSPA pour la maîtrise d'ouvrage, l'Ifremer assurant la maîtrise d'œuvre du logiciel de croisement des données et la mise à disposition mensuelle des fichiers de données.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sous cette rubrique on peut signaler :

- la poursuite de la mise en place, débutée en 2015, d'une nouvelle version du journal de pêche électronique sur les navires de plus de 12m ;
- le passage progressif, à partir de 2015, à la collecte en ligne de l'enquête aquaculture. Il est prévu d'utiliser le logiciel Capibara développé par le SSP. Une convention a été signée dans ce sens avec le MAAF.

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques qui seront menés en 2016 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes. Ils viseront également à répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter les réflexions en matière sociale, économique et environnementale, pour l'aide au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques et pour l'élaboration d'études prospectives dans les domaines de compétence du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Aussi, le SSP continuera à adapter en 2016 son système d'information et ses analyses de manière à répondre le mieux possible aux besoins d'information exprimés dans différentes instances, notamment sur des sujets émergents. Dans la continuité des actions des années précédentes, la statistique agricole maintiendra ses exigences sur la qualité des productions, son souci d'accroître la visibilité de ses travaux et leurs valorisations tout en faisant évoluer ses outils statistiques, ses méthodes et ses modes de diffusion.

Le SSP mènera en 2016 des enquêtes répétitives et obligatoires dans le cadre de règlements européens. Ces enquêtes permettent de suivre et de connaître l'utilisation du territoire, les structures de production et les activités des exploitations agricoles, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des coopératives de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires, les productions végétales et animales, les productions agroalimentaires, forestières et des scieries (PRODCOM), les pratiques agricoles et environnementales des secteurs agricoles et agroalimentaires (pratiques culturales dans les exploitations agricoles, comportements d'innovation, de diffusion et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication,...), les indices de production et de prix (l'indice des prix des produits agricoles à la production – IPPAP –, l'indice de la production industrielle – IPI –, le prix des consommations intermédiaires des agriculteurs). Il suivra également mensuellement et annuellement la conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière à des niveaux fins, dans le domaine des productions, des prix et du commerce extérieur, et produira régulièrement des notes et synthèses conjoncturelles aux niveaux national et régionaux.

En 2016, deux nouvelles enquêtes statistiques sur les pratiques culturales sur les fruits et sur les pratiques d'élevage seront sur le terrain. Ces enquêtes viendront compléter le système d'enquêtes permettant de répondre au besoin de suivi et de calcul d'indicateurs pour l'évaluation des progrès des plans d'action ministériels (Ecophyto, Ecoantibio, objectif Terre 2020, agroécologie).

Au-delà de ces enquêtes statistiques, une autre grande partie du programme de travail du SSP sera constituée de travaux d'études, d'analyse et de synthèse sur les revenus des agriculteurs, les disparités de revenus, les comptes de l'agriculture par région et par catégories d'exploitation, le suivi des productions agroalimentaires, les consommations d'énergie dans les IAA, les dépenses d'environnement dans les IAA, l'élaboration de la statistique agricole annuelle des productions agricoles, la production de bilans d'approvisionnement par type de productions, l'estimation du prix des terres agricoles.

De nouvelles études seront également produites en exploitant les résultats des enquêtes menées au cours des années précédentes (enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013, enquêtes sur les pratiques culturales ou phytosanitaires).

Le SSP participera activement, comme les années précédentes, à différents observatoires, en tant qu'expert, comme fournisseur d'analyses et de données et, comme chaque année, développera de nouveaux travaux : observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire de la consommation des espaces agricoles, observatoire des territoires, observatoire des industries

agroalimentaires, observatoire de l'alimentation, observatoire des produits de qualité, observatoire de la biomasse, observatoire national des abattoirs, ...

Enfin, le SSP continuera d'investir dans des innovations statistiques, technologiques, méthodologiques et organisationnelles dans un souci d'efficacité et de qualité, innovations en grande partie déjà programmées et engagées. Il poursuivra la rénovation de ses processus avec la dématérialisation de ses enquêtes grâce à un outil de génération d'enquêtes, et l'allègement de la charge statistique des entreprises et des exploitations agricoles avec le recours aux données administratives disponibles. Il poursuivra la mise à disposition de données sur son site avec, pour un public initié, l'outil interactif de consultation et de chargement de tableaux multidimensionnels, avec l'outil de cartographie sur les données statistiques, et pour un plus grand public, la mise en ligne de tableaux sous forme de tableurs. Il poursuivra la mise en ligne de ses publications accompagnées des fichiers de données des tableaux, des cartes et graphiques téléchargeables par l'internaute. L'objectif est de construire un dispositif élargi qui permette à la statistique agricole de mieux s'inscrire dans les problématiques de filières, de cohérence produits/secteurs ainsi que d'être plus présente et réactive sur les thématiques d'innovation.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête sur les pratiques culturelles sur les fruits

Différentes opérations statistiques ont été demandées au SSP dans le cadre de la mise en œuvre du plan Ecophyto dont l'objectif principal est la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Le plan prévoit ainsi la poursuite des enquêtes quinquennales portant sur les pratiques culturelles sur les grandes cultures et les prairies et sur la viticulture, leur extension à l'arboriculture et au maraîchage, mais également des enquêtes intermédiaires ciblées sur les pratiques phytosanitaires. Par ailleurs, ces enquêtes permettent de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

L'enquête « Pratiques culturelles sur les fruits » sera collectée au 1^{er} trimestre 2016. Cette enquête, qui est la première enquête complète réalisée pour ce type de cultures, fait suite à une première enquête plus légère en 2013 qui ne portait que sur les traitements phytosanitaires sur les fruits.

Enquête sur les pratiques d'élevage

Une enquête sur les pratiques d'élevage sera collectée au premier semestre 2016. Cette enquête a pour objectif d'apporter des informations sur les pratiques des éleveurs en abordant différentes thématiques complémentaires. Elle constitue un outil majeur de l'évaluation de l'impact des pratiques des éleveurs et notamment de la politique de développement de l'agroécologie du ministère et du plan Ecoantibio qui vise à réduire l'usage des antibiotiques.

Elle doit permettre également de disposer d'éléments techniques pour actualiser les connaissances sur le secteur de l'élevage pour réaliser notamment des bilans fourragers pour l'alimentation animale ou des bilans des émissions de gaz à effet de serre, de bilans azote et phosphore... Ces éléments amélioreront les rapportages suite à des demandes européennes et internationales.

Enquête sur la structure des exploitations 2016

L'enquête Structures 2016, définie dans un cadre européen, sera collectée au 2^{ème} semestre 2016. Outre le tronc commun à l'ensemble des enquêtes Structures sur les productions, les principales caractéristiques des exploitations et la main d'oeuvre, cette nouvelle édition devrait notamment comporter un volet sur les méthodes de production prévu par le nouveau règlement européen.

Enquête sur la structure des vergers

Au 2^{ème} semestre 2016, seront également collectées des données sur la description des vergers afin de répondre au règlement européen sur les cultures permanentes. Cette enquête vise à collecter des données sur le descriptif des vergers (âge, densité, variété). Elle a lieu tous les 5 ans pour répondre à Eurostat. Afin d'alléger la charge de collecte en région, le calendrier de collecte de cette enquête sera coordonné avec celui de l'enquête Structures 2016.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016

La seule source disponible actuellement sur les résultats économiques des exploitations agricoles est le réseau d'information comptable agricole (RICA) qui ne porte que sur les exploitations moyennes et grandes. Les données fiscales peuvent aussi constituer des sources de référence sur les résultats économiques. En effet, avec la concentration et la professionnalisation des exploitations agricoles, la part des exploitations au forfait (souvent petites) diminue tandis que celle aux bénéfices réels est plus importante. Une première expertise a été conduite en 2014 pour analyser cette source. Cette expertise s'est poursuivie en 2015 et le groupe de travail de la Commission des comptes de l'agriculture sur l'estimation des indicateurs de revenus, qui rendra son rapport en juillet 2015, devrait encourager la mobilisation de cette source en complément du RICA, notamment sur le champ des petites et des très grandes exploitations. Les travaux relatifs à la mobilisation de cette source se poursuivront donc en 2016 en vue de définir une stratégie de diffusion de ces données sur les résultats économiques mobilisant les sources fiscales en complément de données d'enquêtes (RICA ou enquête ponctuelle sur le champ des petites exploitations).

Le fichier des demandes d'aides de la PAC est largement mobilisé pour la constitution du référentiel des exploitations utilisé pour les tirages d'échantillons, pour pré-renseigner certaines variables d'enquête (enquêtes Structures, enquête Teruti notamment) et pour les estimations annuelles de surfaces. Compte tenu des évolutions induites par les nouvelles dispositions de la PAC 2015-2020, ce fichier sera expertisé et les programmes permettant sa mobilisation en complément des sources d'enquêtes seront adaptés.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Les enquêtes nouvelles collectées au cours des années précédentes donneront lieu à divers travaux de valorisation : études ciblées à partir de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013 après la diffusion de premiers résultats en 2015, premières valorisations de l'enquête de 2015 sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures et poursuite des travaux de valorisation des enquêtes sur les pratiques culturales antérieures (pratiques culturales en légumes et en viticulture).

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016

Dans le cadre de l'enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles, une enquête préliminaire au rebasement de l'IPAMPA 2015 sera réalisée. L'applicatif de collecte de l'enquête courante sera rénové et dématérialisé.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

La rénovation du dispositif d'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (TERUTI) se poursuivra en vue d'une mise en œuvre en 2017. L'objectif sera de simplifier les nomenclatures et de les ajuster au mieux aux normes européennes et internationales (notamment pour la forêt), d'utiliser encore davantage les fichiers administratifs (Casier Viticole Informatisé notamment), de mieux stratifier le territoire pour le sondage et d'envisager une possible articulation avec les enquêtes annuelles de l'IGN sur les territoires forestiers.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le cycle des enquêtes sur les pratiques culturelles se poursuivra avec la collecte de l'enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et de l'enquête sur les pratiques d'élevage.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les sources statistiques continueront à être largement mobilisées pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. En particulier, de nouveaux indicateurs seront construits pour permettre le suivi de la PAC 2014-2020 et du projet agroécologique. Dans cette perspective, certains dispositifs d'observation pourront être enrichis ou certains questionnaires adaptés.

3.4 Aspects « européens »

Les transmissions de données sur les pesticides, la fertilisation et les bilans azote et phosphore se poursuivront. Le SSP continuera à participer aux travaux en cours au niveau européen pour harmoniser les méthodes entre États-membres et participera au nouveau groupe de travail d'Eurostat visant à définir la stratégie pour les statistiques agricoles à partir de 2020.

4. Opérations répétitives

4.1 Enquêtes

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels	2015M033AG	SSP	Annuelle
Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire TerUti-Lucas	2015A057AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel caprin au 1er novembre	2015A080AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel ovin au 1er novembre	2015A081AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel porcin au 1er mai et au 1er novembre	2015S082AG	SSP	Semestrielle
Enquête "Terres labourables"	2015A079AG	SSP	Annuelle
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	2015T012AG	SSP	Trimestrielle
Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs	2015M011AG	SSP	Mensuelle
Enquête prix des bois - prix des grumes	2015S040AG	SSP	Semestrielle
Enquête prix des bois - prix des bois de trituration	2015T041AG	SSP	Trimestrielle
Enquête prix des bois - prix du bois énergie sylvicole	2015T042AG	SSP	Trimestrielle
Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (EPCIA)	2015M054AG	SSP	Mensuelle
Enquêtes annuelles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires, forêts et scierie)	2015A	SSP	Annuelle
Enquêtes annuelles de branche exécutées par les organisations professionnelles agréées ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2015A	SSP	Annuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2015M	SSP	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires)	2015M	SSP	Mensuelle
Enquête semestrielle de branche exécutée par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2015S	SSP	Semestrielle

4.2 Statistiques issues en partie d'exploitations de fichiers administratifs

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Statistiques agricoles : surfaces, quotas, aides	Exploitation des déclarations de surfaces, fichiers nationaux des aides, ...	Apporter des éléments de cadrage aux politiques agricoles
Statistiques agricoles : effectifs bovins, mouvements d'animaux, abattages	Exploitation de la BDNI	Apporter des éléments de cadrage sur les effectifs et les abattages de bovins
Statistiques laitières : collecte de lait et fabrication de produits laitiers	Exploitation de l'enquête mensuelle laitière de FranceAgriMer	Répondre à la réglementation européenne et produire des statistiques conjoncturelles dans le secteur du lait et des produits laitiers

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans un objectif de simplification et d'utilisation accrue des données issues de sources administratives, il est prévu en 2016 de substituer les données issues des enquêtes administratives d'abattage mensuelles réalisées auprès des abattoirs de bovins par des données issues de la Base de Données Nationale de l'Identification Bovine (BDNI).

Le SSP poursuivra la dématérialisation des enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires, en liaison avec les organisations professionnelles agréées, tout en assurant un allègement de la charge statistique par des simplifications des questionnements et de leurs fréquences. L'objectif est de proposer à toutes les entreprises agroalimentaires interrogées dans le cadre d'une enquête de branche la possibilité de répondre par Internet d'ici la fin 2017.

L'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles sera également concernée par le processus de dématérialisation en 2016.